rai de cuivre seront admis en franchise. Nous sommes de forts exportateurs de lingots et le droit ne servait qu'à permettre au producteur de vendre plus cher aux consommagers.

"Le nickel sera admis en franchise. Un léger droit de 15 p. c., sera imposé sur le minerai de plomb; le plomb en saumon sera réduit à 1c la livre. Les minerais de plomb argentifère seront replacés en franchise.

"Le bois de construction à l'état brut, en franchise; le bois ouvré paiera 25 p. c; mais lorsque le bois étranger sera chargé d'un droit d'exportation, ce bois ne sera admis ici qu'aux droits actuels.

"La question des sucres a été difficile à résoudre. Le sucre brut a été admis en franchise par le bill McKinley parceque presque toutes les taxes qu'il payait allaient au trésor public. Plusieurs membres de la commission étaient d'avis qu'il fallait imposer un droit de 25 à 20 p. c. et abolir la prime immédiatement. Après mûre considération, il a été décidé de réduire de moitié le droit sur le sucre raffiné et de diminuer la prime d'un huitième par année, en laissant le sucre brut en franchise comme actuellement.

" Pour le tabac, nous avons cherché à imposer les taux qui pourraient nous rapporter le plus de revenu. La taxe actuelle de \$2.00 à \$2.75 la livre sur les feuilles à envelopper a fait crouler un grand nombre de petits établissements et a affecté le revenu. Nous l'avons réduite à \$1.00 et \$1.25 par livre sur les feuilles à envelopper et à 30 et facturé a été placé à 40 p. c. Les ci-25 p. c. ad valorem, nous croyons ces vés que ceux de 1883.

l'avantage de nos propres consommateurs, spécialement pour les ouvriers des villes. Le sel en vrac est en franchise; en sacs, le sel ne réductions dans les soies et soieries paie aucun droit, mais le sac paiera teurs des États-Unis qu'aux étran- le droit applicable à la substance dont il est composé.

> "Le droit de douane sur les spiritueux est placé au double du droit d'accise sur l'article similaire de fabrication indigène; quelques légères réductions sont faites sur les vins non-mousseux, les liqueurs de malt, la ginger-ale et les boissons de ce genre, dans le but d'augmenter le revenu. Dans le même but nous sieurs, comme la pluche pour chaavons aussi légèrement diminué les droits sur les vins mousseux; le champagne paiera\$7.00 par douzaine de pintes, contre \$8.00 sous le tarif McKinley et \$6.00 en 1883.

"Pour les cotonnades, nous avons fait de fortes réductions, surtout sur les cotonnades à bon marché et les indiennes. Nous conservons le système actuel de taxation d'après le nombre des fils au pouce carré. Le lin et le chanvre entreront en franchise, les fils de chanvre et de lin paieront 1c et $1\frac{1}{2}$ c respectivement. Les toiles d'emballage et les toiles à sacs paieront 15 p.c., mais lorsqu'elles auront été importées pour empaqueter des objets destinés à l'exportation, elles cette question toute d'actualité et admise en franchise. Cette mesure ait décidé quoi que ce soit à ce sujet. enlève les entraves aux fabricants à des prix raisonnables ; tandis que, venus à en tirer. avec le droit actuel, il fallait payer 35c par livre sur le tabac pour le Les draps et les étoffes à robes paie- agir de telle facon qu'elle en tirât corps du cigure, qu'il soit ou non ront 10 p.c.; les habillements con- un profit certain, qui viendrait bou dégagé de sa tige. Le tabac manu- fectionnés 45 p.c. Ces taux sont cher un des nombreux trous faits gares ont été réduits de \$4.50 la désirerait; mais ils nous ont paru Cité. livre et 25 p. c. à \$3.00 la livre et nécessaires temporairement pour taux plus propres à produire du longtemps privés de l'usage des rappeler qu'on n'obtient rien à l'hôrevenu; ils sont d'ailleurs plus éle deux tiers des laines du monde, tel de Ville à moins d'enlever le " Nous mettons un droit de 20 p.c. de la laine en franchise. En consé-trop cruels, à l'aide du favoritisme. sur le bétail vivant. L'orge est de quence, nous avons établi une grévée de 30c par minot à 20 p.c. ad échelle graduée au moyen de la trique et des chars électriques sont valorem, ce qui équivaut à peu près quelle les droits sur les tissus de trop récents encore pour que nous à 12c par minot. Les blés et farines, laine seront réduits de 5 points au n'ayons pas quelque méssance. dont nous exportons d'immenses bout de 5 ans. Les tapis, une in-

que les droits sur les lainages seront réduits à partir du Ier juillet.

"Nous avons fait de moindres que dans les cotonnades et los lainages.

"Le droit sur le cuir à semelle est réduit de 10 à 5 p. c. Les gants de cuir sont classés suivant la matière et les grandeurs, et chargés d'un taux spécifique qui ne dépasse pas en moyenne 25 p. c. sur les qualités communes et 40 p. c. sur les gants fins de chevreau et d'agneau.

" Parmi les articles divers, plupeliers, sont portés sur la liste en franchise. Les droits sur les diamants taillés, les perles et autres pierres précieuses sont augmentés. Mais je suis heureux de dire que toutes les œuvres d'art seront admises en franchise."

LES PAGODES MUNICIPALES

Dans notre dernier numéro, nons avons annoncé, au moment de mettre sous presse, la formation d'un syndicat pour la construction et l'exploitation des pagodes municipales.

Nous croyons bon de revenir sur seront en franchise. La laine sera avant même que le Conseil de Ville

Dans un précédent article, nous de lainages et permettra, nous l'es- avons dit ce que devaient être ces pérons, à cette industrie de se rele-pagodes et l'énumération des divers ver de la situation languissante où services attachés à leur exploitation, elle est depuis un quart de siècle, indiquait par elle-même combien tout en nous donnant des lainages variées étaient les sources des re-

C'est à propos de ces ressources des droits variant de 100 à 300 p. c. que nous voudrions voir la Ville plus élevés que la commission ne le par nos échevins au Trésor de lu

Au moment des élections nous permettre à nos manufacturiers, si aurons maintes fois l'occasion de d'apprendre à faire des tissus avec morceau, disons, pour n'être pas

Les contrats de l'éclairage élec-

D'ailleurs, les actes de notre con quantités, sont admis en franchise, dustrie qui sera bientôt chez nous seil municipal. actes in extremis. sauf lorsqu'ils proviennent de pays indépendante de toute concurrence, demandent une sérieuse attention. qui imposent des droits sur les sont placés à 35 p.c. pour les Ax- Quelques-uns de ses membres ne nôtres; dans ce cas, le droit sera de minster, Moquette et Wilton, à 30 sentent pas le terrain électoral trè-20 p.c. Les légumes frais, les fruits p.c. pour les Bruxelles, tandis que solide sous leurs pieds et craignen frais, les œufs et les denrées alimen- les qualités ordinaires descendent à pour les élections, avec un semblant taires (beurre et fromage) de ce 30 p.c. Le bill décrète que le droit de raison, une secousse un peu plugenre sont exemptés de taxe pour sur la laine sera aboli le ler mars et forte que celle du tremblement de